

Renforcement des mesures de **soutien économique**

12 février 2021

Situation globale

La crise perdure

- 270.000 personnes en chômage temporaire
- 20% des ménages subissent une perte de revenus supérieure à 10 %
- Horeca et événementiel fermés depuis (bientôt) un an

Donc

1. Prolongation du train de mesures de soutien existant
2. Soutien supplémentaire aux entreprises touchées
3. Soutien supplémentaire aux personnes



Prolongation du train de mesures de soutien existant

Les 27 mesures de soutien sont prolongées jusqu'à la fin de juin et représentent **2 milliards d'euros d'aide supplémentaire**

Soutien aux entreprises et aux indépendants, entre autres par le report du paiement des impôts, les exonérations fiscales, le double droit passerelle pour les indépendants, la prolongation du chômage temporaire et des moratoires sur les crédits

Soutien aux travailleurs et aux plus vulnérables, entre autres par la diminution du précompte professionnel et la prime pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et les personnes âgées.

Soutien supplémentaire aux entreprises (1)

- Exonération fiscale des aides régionales et locales
- Réactivation du « tax shelter » PME (jusqu'au 08/2021)
- Réduction d'impôts pour remise de loyer
 - Taux de 30%
 - mars - avril – mai, en cas de fermeture obligatoire
 - plafond 5.000 euros/mois par contrat, 45.000 euros/mois par propriétaire
- Pas d'acomptes TVA (prolongation) et précompte professionnel (nouveau) en décembre
- Harmonisation des intérêts (2^e trimestre) et remboursement TVA
- Remarque : Fonds de transformation – 750 millions d'euros d'investissements

Soutien supplémentaire aux entreprises (2)

- Diminution de la cotisation patronale dans le secteur culturel et événementiel
- Dispense de contribution à l'AFSCA pour l'Horeca
- Assurer des indemnités aux artistes par un soutien via les sociétés de gestion qui perçoivent des droits d'auteur

Soutien aux travailleurs salariés (1)

- Chômage temporaire en demi-journées (titres-services, transport scolaires)
- Renforcement de la formation pour les chômeurs temporaires
- Prime pour les salariés des secteurs fermés, jusqu'à 780 euros bruts
- Élargissement de la prime de fin d'année aux travailleurs portuaires et aux pêcheurs en mer
- Augmentation de l'indemnité de télétravail
- Maintien de l'allocation de chômage (75%) si l'on travaille dans des secteurs essentiels

Soutien aux travailleurs salariés (2)

- Aides supplémentaires aux CPAS pour les jeunes et les étudiants en difficultés
- Maintien de l'allocation de chômage pour ceux qui se lancent comme indépendants («Tremplin indépendants»)
- Promotion de l'utilisation du Burnout Assessment Tool